Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260130-2026_11-DE

COMMUNE D'ARGOL – 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LE PAPE, Maire.

Présents : LE PAPE Henri, LE DOARE Denis, CHESSE Magali, TURBIEZ Jocelyne, PROFIZI Diane, PERON Annie, STERVINOU Nicolas, MARCHAND Olivier

Excusés : KERMORGANT Martine, MADEC Yannick, LEZENVEN Jean-Michel

Absent : BUHOT Elodie, OLLIVIER Mikaël

Procuration : Madame KERMORGANT Martine donne procuration de vote à Madame PROFIZI Diane

Secrétaire de séance : Madame PROFIZI Diane

N°2026-11 : ATTRIBUTION D'AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-2,

Vu la demande d'aide sociale exceptionnelle présentée par une famille « X » domiciliée sur la commune,

Considérant la situation sociale et financière particulièrement difficile de ladite famille,

Considérant qu'il appartient à la commune, dans le cadre de son action sociale facultative, d'apporter un soutien ponctuel aux administrés en difficulté,

Monsieur le Maire propose une aide de 600 euros (Six cent euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- **Décide** d'attribuer une aide sociale exceptionnelle d'un montant de **600 euros** à la famille concernée ;
- **Précise** que cette aide est accordée à titre ponctuel et non reconductible ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette aide.

MAIRIE D'ARGOL
Finistère